



Suzanne Jutzeler suju-foto de Pixabay

CFR RETRAITE

Réforme des retraites : réduire d'urgence les déficits, la réforme systémique peut attendre

À grand renfort de chiffres et de déclarations, la presse actuelle est pour une fois à l'unisson s'agissant des conséquences catastrophiques auxquelles la persistance des déficits des régimes de retraite conduirait inexorablement. Les jugements de la presse s'appuient toujours sur les travaux du COR, en l'occurrence sur son « Rapport d'Étape » d'octobre qui fait autorité, à cela près que le taux de croissance 2021 ne serait déjà plus que de 6% au lieu de 8%. Loin d'être anodine cette différence se répercutera sur la totalité de l'économie, dette publique, déficit budgétaire, taux de chômage, déficit retraite.

La correction de politique économique que le désastreux bilan actuel impose (détails AFJ de novembre) doit maintenant monopoliser toutes les forces de proposition, gouvernement, parlement, associations syndicales et associations de retraités. Il faut en effet que l'emploi et le déficit des retraites qui y est directement lié soit rapidement ramené à son niveau d'avant crise. C'est l'urgence absolue.

Réduire jusqu'à son effacement total l'in vraisemblable déficit actuel, 25 Md€, dépend de modifications éventuelles des cotisations salariales et patronales, du nombre d'années de cotisation et du niveau des pensions, données dites « **paramétriques** », qualification usuelle de cette partie de

AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)

la réforme. Il serait urgent de remettre en route les difficiles négociations correspondantes interrompues par le virus, mais aucun calendrier précis ne semble encore avoir été fixé. Les syndicats sont de toute façon farouchement opposés à toute initiative, que ce soit maintenant ou à partir du moment où débutera la campagne présidentielle, cela en dépit de l'existence du premier projet voté par l'Assemblée Nationale en juillet grâce à l'article 16.

Partie « systémique » de la réforme

Elle vise essentiellement à installer équité et justice dans la gestion des retraites et d'en assurer un financement durable. Disjointe de sa sœur paramétrique, elle fera l'objet de négociations difficiles elles aussi, mais elle attendra 2022. Le Président de la République a d'ailleurs déclaré qu'il ne ferait « jamais de la réforme (systémique) ne serait que « nous en avons jusqu'à l'été 2021 au moins avec ce virus ». Cette situation n'empêchera cependant pas la CFR de continuer à muscler son pouvoir de conviction pour le jour où, l'Exécutif ayant commencé à dévoiler ses objectifs et les meilleures stratégies et la nécessaire pédagogie pour convaincre. Au rappel de ses exigences maintes fois exprimées au sujet de la suppression du 1 % de cotisation maladie, de la réduction de la fiscalité des complémentaires maladie, de la réversion, nous pouvons ajouter :



- l'absence outrageuse de représentants des retraités au sein du CESE ;
- l'aide supplémentaire à apporter aux représentants CFR (ex OSS) sur le terrain ;
- le problème des régimes spéciaux : la CFR a toujours demandé leur suppression. Antoine Bozio* estime que « bien que les régimes spéciaux pèsent peu économiquement, ils sont un enjeu politique fort et que le gouvernement en a fait un marqueur de sa volonté de réformer ». Il fait cependant remarquer que « quand E. Balladur a fait sa réforme en 1993, il l'a d'abord appliquée aux régimes de base et y est revenu ensuite pour faire converger les nouveaux entrants des régimes spéciaux. C'est faisable dans ce sens, c'est plus difficile si vous annoncez que la réforme vise à supprimer les régimes spéciaux ». Pour sa part l'Institut Montaigne recommande « de ne pas renoncer à l'objectif de suppression de ces régimes dont l'équilibre coûte chaque année plusieurs milliards de subventions budgétaires ».
- les problèmes qui pourraient se poser au sujet des niches fiscales, des donations et successions, de l'abattement de 10% dans le calcul de l'impôt sur le revenu
- le problème des fonctionnaires : à traiter après celui du secteur privé ou en même temps ?
- le problème de la valeur du point de retraite : continue à susciter une forte inquiétude chez de nombreux Français.

Partie paramétrique de la réforme

Le problème est ici de rétablir le plus vite possible les moyens financiers indispensables au versement des pensions à leur niveau d'avant crise tandis que, en termes d'importance et de durée, les conséquences de cette pandémie sont encore bien incertaines. Il y a donc urgence car si les

AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)

mesures prises ne sont pas à la hauteur de l'enjeu ou si elles arrivent trop tard, beaucoup d'entreprises, petites et grandes, ne se relèveront pas, ce qui est déjà le cas dans de nombreux secteurs. La dégradation rapide des comptes Agirc-Arrco, par exemple, n'a pas empêché le versement normal des pensions jusqu'à ce jour, mais les 65 M€ de réserve actuelle de ce régime de retraite complémentaire seront vite insuffisants si les déficits continuent au rythme des 6 M€ attendus pour l'année 2020, ceci d'autant plus que l'accord Agirc-Arrco de 2017 stipule que la réserve ne doit jamais être inférieure à 6 mois de prestations soit environ 40 milliards.

La réserve totale de l'ensemble des caisses du secteur privé est actuellement estimée à 100 milliards, réserve Agirc-Arrco incluse, c'est bien peu.

Dans son communiqué de presse du 8 octobre Agirc-Arrco avertit que « *les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco gèrent le régime dans la durée en veillant à une juste répartition entre l'effort demandé aux actifs et aux entreprises et le niveau de pouvoir d'achat des retraités* ». En clair, ceux-ci devront partager cet effort lorsqu'il sera devenu inévitable de le faire. Le communiqué de presse précise qu'« *en aucun cas les pensions ne peuvent diminuer en valeur absolue* », mais ne dit pas que l'accord en question interdit de les geler...

Que faire ?

- Il paraît probable qu'en cas de nécessité et à défaut d'augmenter les cotisations, Agirc-Arrco proposerait une mesure d'âge comme seule alternative à une baisse ou à un gel des pensions. Ce pourrait être la fixation d'un nouvel âge de départ officiel, flexible en fonction de l'espérance de vie et de la difficulté/pénibilité des métiers exercés. Le Sénat semble travailler sur une proposition à 63 ans, mais dont les conditions restent à définir et qui paraît avoir peu de chances d'aboutir.
- Ce pourrait être aussi la fixation d'un âge de départ de référence, variable lui aussi en fonction de l'espérance de vie, pénalisant tout départ antérieur à la référence, mais laissant chaque individu libre de choisir. C'est la solution que la CFR a toujours soutenue. C'est aussi la solution que semble privilégier l'Institut Montaigne : « *Laisser le choix aux Français entre allonger – progressivement – le temps de cotisation pour ceux qui le souhaitent, ou réduire les pensions de ceux qui préfèrent partir plus tôt* ». Et : « *il est indispensable de réfléchir immédiatement à une réforme paramétrique, seule à même de rétablir l'équilibre des régimes à long terme* ».

La CFR fera connaître ses positions dès que l'Exécutif dévoilera les siennes c'est à dire un choix restreint de solutions réellement capables d'équilibrer les comptes. A. Bozio estime que « *l'âge de départ doit augmenter progressivement et que dès que nous serons sortis de cette crise, l'an prochain, la question de l'équilibrage des comptes va se poser très vite* ».

Notons que l'urgence de cette partie de la réforme tient aussi au fait que les effets pratiques de ce genre de réforme ne sont généralement pas immédiats et s'étalent dans le temps. La réforme Sarkozy/Woerth de 2010 s'était étalée de 2011 à 2017 et avait annulé un déficit de 35 M€, en 7 ans....

P. Lange

* Antoine Bozio : Directeur de l'Institut des Politiques Publiques, lauréat du prix du « *meilleur économiste de France 2017* ». La CFR l'a rencontré plusieurs fois depuis 2007. Il avait accepté notre invitation à participer au colloque CFR de 2016 au Sénat.

AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)

EUROPE

Au niveau de AGE Europe

L'activité des trois derniers mois a principalement consisté dans les actions suivantes :

- La poursuite d'échanges soutenus entre les membres et la rédaction de plusieurs contributions sur les **conséquences de la « crise Covid »** et des politiques à mettre en œuvre pour y faire face.

Une attention particulière a été portée à la continuité des soins de longue durée (*Long Term Care*) comme un des éléments du « Socle européen des droits sociaux » à traduire en pratique (principe n° 18 sur les 20 énoncés).

Les membres français ont souligné que par référence à plusieurs de ces principes consacrés à l'emploi, aux conditions de travail et à la formation tout au long de la vie, l'emploi des seniors devait être mis aussi en avant comme condition d'une retraite future finançable (référence au principe 15 sur un revenu de retraite adéquat et des ressources permettant de vivre dans la dignité).

- Une seconde assemblée **générale** (après celle du 8 juillet) s'est tenue le 5 novembre en virtuel. Elle a été l'occasion de la réélection du président danois, Ebbe Johansen, seul candidat à sa succession, pour un second et dernier mandat de trois ans.

Ebbe Johansen représente l'association « *DanAge* » (création 1986/ 755 000 membres).

Au cours du Conseil du 22 septembre, une nouvelle représentante au Comité Exécutif a été élue : Christina Rogestam, Suédoise, ancienne parlementaire et conseillère ministérielle, impliquée entre autres dans le secteur du logement et représentant « *SPF Seniorerna* » ou the « *Swedish Association for Seniors* » (création 1939 / 260 000 membres).

Cette assemblée a été consacrée principalement à la décision d'augmenter les cotisations de 5% au cours des deux prochaines années. Le Comité Exécutif avait développé un argumentaire précis en appui de cette proposition.

Celle-ci a obtenu un accord à une large majorité de l'AG, mais a fait l'objet d'une motion des représentants français et belges francophones (voir plus loin Coordination AGE France).

- L'élaboration de la **Stratégie de AGE pour la période 2022-2025** a débuté au mois de juin et a fait l'objet de plusieurs réunions en visio-conférences. Tout sera passé en revue : les missions ; les modes d'action ; l'organisation ; l'implication des membres ; la communication ; la stabilité financière à moyen terme. Rappelons que Claude Connan (Génération Mouvement) fait partie du groupe-projet et Nicole Legrain (Anciens BP) du groupe élargi d'évaluation interne.

- Un temps fort a été l'organisation les **28 et 29 septembre** de la **Conférence** intitulée « *Droits humains, participation et bien-être des personnes âgées à l'ère de la numérisation* » dans le cadre de la présidence allemande de l'UE.

Son organisateur, le ministère allemand, a étroitement associé AGE et la Coordination fédérale des seniors, BAGSO (120 organisations fédérales adhérentes), membre de AGE. Les contributions et conclusions ont alimenté la position prise par le Conseil de l'UE sur cette question des seniors face à la numérisation/digitalisation croissante de l'économie et de la société.

Les actes de cette conférence sont en cours d'élaboration. Des documents sont déjà consultables sur le site de AGE : www.age-platform.eu

AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)

Compte tenu de l'accord des États sur le texte proposé par la présidence allemande, le projet du Secrétariat est que ce thème puisse être repris et approfondi sous les présidences tournantes à venir de l'UE : Portugal, puis Slovénie, voire France (début 2022).

Au niveau de la Coordination Age France

Deux réunions se sont tenues durant la période : le 11 septembre et le 2 novembre.

▫ La première a permis une rencontre à distance avec le Secrétaire général de AGE, Maciej Kucharczyk.

Ella a permis d'évoquer l'amélioration souhaitée de l'organisations des Task Forces (TFs), la plus grande synergie à rechercher entre le « travail politique » et les « projets », la thématique prégnante dans Age depuis plusieurs années des droits humains à repositionner en privilégiant une approche économique et sociale, l'intérêt de contacts plus étroits avec les parlementaires européens (ce qui est déjà le cas avec la création d'un « groupe d'intérêt » sur les changements démographiques et la solidarité entre les générations). Elle a donné l'occasion de clarifier la raison pratique du rattachement des travaux de AGE (donc de 80 % du financement) à la Direction générale « JUST » (« Justice et Consommation ») parmi les 33 DG de la CE : c'est historiquement dans cette dernière que AGE est le mieux implantée.

▫ La seconde a été centrée sur la préparation de l'AG du 5 novembre et notamment la position à prendre à l'égard de la proposition d'augmentation des cotisations présentée par le Conseil.

Une motion a été rédigée en liaison avec les membres belges francophones (3) qui partageaient les réserves exprimées par les membres français au Conseil du 22 septembre.

Le texte, qui a été intégré à l'ordre du jour de l'AG, proposait un moratoire sur l'augmentation en considérant que la pandémie avait limité les actions des associations auprès de leurs adhérents et que cette situation était de nature à réduire leur budget (moindres entrées attendues de cotisations, voire démissions).

Le n° 22 de AGE News France diffusé le 26 octobre évoque plusieurs points mentionnés ci-dessus et présente une riche annexe sur la part des jeunes et des personnes âgées dans les différentes régions de l'UE.

JM. Hôte



AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)



Dates de paiement de votre retraite en 2021

En général, votre retraite vous est payée mensuellement à la fin de la période pour laquelle elle est due. Hors exceptions, nous versons votre retraite à votre banque le 9 de chaque mois. Si le 9 est un samedi, un dimanche ou un jour férié, nous la versons le 1^{er} jour ouvré précédent ou suivant.

Mois dû	Date de paiement
Janvier	09/02/2021
Février	09/03/2021
Mars	09/04/2021
Avril	07/05/2021
Mai	09/06/2021
Juin	09/07/2021
Juillet	09/08/2021
Août	09/09/2021
Septembre	08/10/2021
Octobre	09/11/2021
Novembre	09/12/2021
Décembre	10/01/2022

Si vous dépendez de la Carsat Alsace-Moselle, votre retraite vous est payée au 1^{er} jour du mois de la mensualité concernée (ou au premier jour ouvré qui suit, s'il s'agit d'un samedi ou d'un jour férié).

Mois dû	Dates de paiement
Janvier	04/01/2021
Février	01/02/2021
Mars	01/03/2021
Avril	01/04/2021
Mai	03/05/2021
Juin	01/06/2021
Juillet	01/07/2021
Août	02/08/2021
Septembre	01/09/2021
Octobre	01/10/2021
Novembre	02/11/2021
Décembre	01/12/2021

AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)

NOS FEDERATIONS

Négociations avec Mutualia

Le contrat Mutualia FNAR-UFR s'améliore... à prix quasiment stable.

Un contrat de complémentaire santé est accessible aux adhérents des associations-membres de la FNAR et de l'UFR (voir AFJ février 2020 - Annexe -).

Celui-ci propose trois niveaux de couverture (FNAR 100, 150 et 300) à des prix négociés tenant compte de la situation des retraités. Les cotisations demandées peuvent être égales à la moitié, voire plus, des "complémentaires seniors" que l'on trouve sur le marché.

En 2020, compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, les retraités comme toute la population ont bien souvent "restreint" leur accès aux soins. Ceci est particulièrement vrai pour des soins ou des achats de service que l'on pouvait retarder (lunettes, prothèses dentaires par exemple). En revanche, pour les adhérents dont la mutuelle permet avant tout de couvrir les soins essentiels (consultations de médecins, médicaments par exemple), on note des prestations presque normales. Cette situation ne peut cependant être que temporaire et l'on anticipe pour l'année 2021 une "consommation" normale.

De plus, à partir du 1er janvier 2021 sera mis en place le dernier volet de la réforme 100% santé qui va permettre aux adhérents d'accéder à une couverture intégrale pour *les équipements et prestations dont les prix et les caractéristiques ont été négociés entre l'assurance maladie, l'État, les représentants des complémentaires et les professionnels. Ceci concerne les lunettes, les appareils auditifs et les prothèses dentaires. Tout particulièrement, en 2021, c'est pour les appareils auditifs que le changement sera le plus important, notamment parce que les remboursements de la sécurité sociale augmenteront nettement.*

Dans le cadre de la discussion parlementaire sur le financement de la sécurité sociale pour 2021, il a été décidé de demander aux organismes complémentaires une contribution exceptionnelle de 1,5 Md d'€, répartie sur 2021 et 2022. Cette contribution est justifiée notamment par le fait que les moindres dépenses réalisées en 2020 résultent certes d'une moindre consommation, mais aussi de ce que *certaines dépenses réalisées par la Sécurité sociale en 2020 n'ont pas été répercutées sur les complémentaires santé, par exemple pour les téléconsultations, les tests de dépistage ou certains soins hospitaliers.*

Tous ces éléments ne sont pas particuliers à notre contrat, puisque celui qui est aujourd'hui proposé aux adhérents des associations d'Initiativ'retraites (ex FNAROPA) est identique et connaît les mêmes évolutions.

La FNAR a pris en compte tous ces éléments pour la discussion annuelle avec Mutualia sur les évolutions du contrat complémentaire santé proposé aux adhérents des associations ; conjointement avec Initiativ'retraites.

Ainsi, en 2021, Mutualia ne répercute pas la contribution exceptionnelle et n'augmentera les cotisations que de 50 cts...

... Pour un meilleur service, puisque dès le 1er janvier 2021, les adhérents au Contrat Mutualia pourront bénéficier de "**mutualia assistance**". Cette prestation supplémentaire, outre un service

AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)

d'assistance juridique et des conseils santé, permet par exemple d'être aidé en sortie d'hospitalisation lors du retour à domicile.

Pour la FNAR cette couverture santé complémentaire peut apporter aux adhérents retraités une aide substantielle lors de leurs difficultés de santé. Nous voulons la faire vivre et évoluer dans l'intérêt des adhérents.

Christine Meyer

FNAR : Changement de Présidence à la FNAR

Au revoir, **Monsieur le Président Philippe SERRE**, et merci pour ces années au service de la FNAR, pour votre chaleur humaine et votre entrain !

Bonjour, **Monsieur le Président Pierre CONTI**, et bon courage pour les défis à relever durant les années à venir, vous avez toute notre confiance !

Diplômé de l'ESSEC et de Sciences Po, Pierre CONTI a fait une carrière professionnelle dans les métiers financiers, successivement chez Philips France, Mannesmann VDO, Siemens VDO, Continental Automotive. Retraité depuis 2015, il était déjà administrateur de l'Amicale des Retraités du Groupe Philips ; entré comme bénévole à la FNAR en 2015, il devient Secrétaire général dès 2017, poste dans lequel il a veillé à rendre plus efficace encore le fonctionnement de notre fédération, tâche sérieusement compliquée par le contexte de crise sanitaire Il vient d'être élu Président de la FNAR par le Conseil d'Administration réuni en visio-conférence le 19 novembre 2020.

Il est passionné de philatélie, de paléontologie et de géographie.

Dans son rapport d'orientation, le nouveau président a dessiné 5 axes principaux :

✓ Les leçons du confinement

« Un petit nombre de personnes - Présidents et bénévoles impliqués – fera une analyse de l'impact des derniers mois et, surtout, réfléchira sur notre organisation future et l'évolution de nos missions. Les thèmes ne manquent pas : comment survivre, comment s'adapter, comment trouver des modes de coopération transversaux, comment se projeter autrement ... »

✓ Le maintien de nos réseaux de bénévoles

« Plusieurs mois d'isolement n'ont pas détruit nos réseaux de bénévoles, mais les ont rendus plus fragiles. Les renouvellements réguliers des nominations permettent toutefois de constater que c'est une tâche permanente et ardue qu'il faut continuer à assumer pour apporter du sens au Système de Santé et à la qualité de vie des retraités. Il appartiendra donc aux têtes de réseaux et à leurs équipes de continuer leur tâche en adaptant l'animation des réseaux par des réunions visuelles et par régions par exemple. »

✓ La poursuite de la Commission Développement

« L'effort doit se poursuivre en 2021 par la détection et l'installation de nouveaux Délégués Régionaux dans les régions encore « blanches » et l'organisation par leurs soins de réunions, sinon présentiels du moins par visioconférences. Rapprocher la FNAR de ses adhérents reste un objectif

AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)

indispensable pour rendre crédible nos messages sur le terrain et conserver nos adhérents. Et aussi et surtout nous devons enfin réussir à nous donner les moyens de recruter de nouvelles associations en sachant répondre aux attentes des retraités d'aujourd'hui et aussi à ceux de demain. L'approche « commerciale » de cette démarche a été définie et il faut la faire entrer enfin en application de manière concrète pour réussir à développer notre réseau. »

✓ La Commission Communication

« Avec un vaste éventail de préoccupations (les sites informatiques, l'AFJ, le CDR et les contrats de Partenariats) cette Commission travaille à améliorer la communication interne à notre Fédération et à mieux accrocher le grand public sur notre apport au service des Retraités. Les projets en cours demandés par les équipes de bénévoles devront continuer à être supportés pour mieux répondre à leurs attentes. »

✓ Le travail transverse

« On peut aussi espérer que notre approche, un peu trop sectorielle jusqu'à ce jour, soit transversalisée de manière systématique par des réunions croisées entre les diverses Commissions pour permettre à chacun de mieux comprendre les besoins des autres. Et d'améliorer ainsi le travail de tous au bénéfice des associations-membres et, partant, de leurs adhérents. »



AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)

VIVRE-COVID19.fr - Participez à cette étude unique pour faire entendre notre voix

France Assos Santé et ses associations membres (**FNAR** membre co-fondateur) lancent l'étude "Vivre-Covid19" pour **mesurer le ressenti** de l'ensemble des usagers du système de santé dont **les personnes de plus de 65 ans**, les personnes malades chroniques, les personnes en situation de handicap et les aidants **pendant la crise sanitaire.**



Nous avons besoin de votre mobilisation. Aidez-nous à faire entendre notre voix en participant à cette étude et en la relayant largement.

[Pour participer à l'enquête, RDV sur cette page](#) (Ctrl + clic)



AU FIL DES JOURS (03 DECEMBRE 2020)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre Bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg – 83/87 avenue d'Italie –
75013 Paris

**Prochaine parution de l'AFJ :
le 7 janvier 2021**